

Soutien à Laurent et à toutes les victimes de violences policières

Les 12, 13 et 14 décembre se tenait à Paris le procès du CRS qui a éborgné et mutilé à vie Laurent de l'APHP lors d'une manifestation en septembre 2016. Mercredi soir, le verdict est tombé : malgré une affaire indéfendable, un crime entièrement filmé, un tir totalement illégal par une personne dépositaire de l'autorité publique non formée et donc non autorisée à faire ce tir qui a donc visé une personne paisible et à visage découvert, la Cour d'Assises a jugé que le CRS avait agi dans un état de "légitime défense", tout en reconnaissant que son geste était non réglementaire et une violence volontaire, et l'a acquitté !

L'Union syndicale Solidaires est scandalisée par cet acquittement qui ouvre la porte à une répression d'état toujours plus violente et impunie envers les personnes qui manifestent. Nous apportons tout notre soutien à Laurent et à toutes les personnes qui ont été blessées ou mutilées par les forces de l'ordre, notamment lors de manifestations telles que celles des mouvements des gilets jaunes ou écologistes.

L'Union syndicale Solidaires réaffirme que les grenades de désencerclement, qui sont des armes de guerre, comme les différents types de Lanceurs de balles de défense doivent être immédiatement interdites.

Pour les personnes qui souhaitent apporter un soutien financier dans le cadre de ce procès, une collecte en soutien aux blessé-e-s est toujours en ligne et ses recettes sont redistribuées aux personnes victimes de violences policières avec l'accord des différent-e-s membres de l'Assemblée des blessés, dont Laurent fait partie : <https://www.helloasso.com/associations/on-n-a-qu-un-visage/collectes/soutien-aux-personnes-blessees-par-des-armes-de-police>

Paris, le 19 décembre 2022